

SEANCE DU 9 JUIN 2015

Date de convocation : 30 mai 2015

Date d'affichage : 22 juin 2015

L'an deux mil quinze le neuf juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Etienne Bonnel, David Collette, Stéphanie Collette, Martine Herman, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Stéphanie Olivier, Géraldine Poutrel et Didier Touzé.

Absentes excusées : Mmes Christine Bisson et Nadine Hélaine.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 05 MAI 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 05 mai 2015.

BILAN DES DOTATIONS

Monsieur le Maire fait un bilan des dotations 2015 de la Commune aux membres du Conseil Municipal. Le montant de la DGF reçu a diminué de 8% par rapport à 2014, soit 6 450 €.

De plus, le montant de la contribution de la commune au redressement des finances publiques s'élève pour cette année à 5 154 €.

TRAVAUX SALLE DES FETES

Monsieur Francis LEBEURY, Adjoint en charge des travaux, présente aux membres du Conseil Municipal le projet de la réfection de la toiture de la Salle des Fêtes.

Deux entreprises, MARIE TOIT et LEBARBE ont répondu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- accepte d'effectuer la réfection de la toiture de la Salle des Fêtes,
- approuve le plan de financement du projet d'un montant de 46 205.65 € HT soit 55 446.78 € TTC de l'entreprise MARIE TOIT de LE DEZERT,
- autorise Monsieur le Maire à demander toutes les subventions possibles pour ce projet.

Les travaux devront être effectués entre le 1^{er} avril et le 12 mai 2016.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de mise en accessibilité de la Salle des Fêtes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- accepte d'effectuer la mise en accessibilité de la Salle des Fêtes,
- approuve le plan de financement du projet d'un montant de 49 480.00 € HT soit 59 376.00 € TTC du maître d'œuvre Monsieur Stéphane BELLEE,
- autorise Monsieur le Maire à demander toutes les subventions possibles pour ce projet.

ASSAINISSEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé le samedi 16 mai 2015 aux sept bureaux d'études leur demandant de bien vouloir remettre leur meilleure proposition concernant l'étude bathymétrique, l'étude préalable des épandages des boues et le dossier de déclaration, le lancement de la consultation pour l'opération de curage ainsi que le suivi du chantier et l'élaboration du bilan agronomique des boues de notre lagunage.

La réception des offres est fixée au mardi 23 juin 2015 à 17 h 30 à la Mairie.

De plus, il leur précise que la réunion de l'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres est prévue le mercredi 24 juin 2015 à 16 h 30 à la Mairie.

VOIRIE VILLAGE DE L'AUBRIERE

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que des travaux de voirie au village de L'Aubrière seront effectués du 15 juillet au 7 août 2015.

De plus, il les informe que les riverains n'auront pas la possibilité de circuler entre le 21 et le 24 juillet 2015 à l'intérieur de ce village.

Enfin, il leur précise qu'une réunion publique pour les habitants du village de L'Aubrière est prévue le 23 juin 2015 à 20 h 30 à la Salle de Convivialité en présence de la gendarmerie et des services techniques du Conseil Départemental afin de leur présenter le nouveau plan de circulation.

CHEMIN DES GRANGES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de Monsieur Michel BRIARD demeurant La Fauvisière à CAMBERNON soulignant l'empiètement d'une clôture sur le domaine communal et demandant le rétablissement du chemin des Granges à sa largeur initiale.

Monsieur le Maire précise qu'il s'est rendu sur place et après vérification également par Monsieur David COLLETTE, ont constaté l'exactitude des faits.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à adresser un courrier à Madame HENRY afin de lui demander de respecter ses limites de propriété.

CHEMINS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un devis reçu de l'entreprise FATOUT de LA RONDEHAYE relatif aux travaux à entreprendre au chemin Le Bouleau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à la réfection de ce chemin et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande reçue de Monsieur Jean-Claude REGNAULT afin de procéder à la réfection du chemin du Pont de La Mare.

Ce chemin étant la propriété à la fois de la Commune de Cambernon et de Courcy.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à adresser un courrier à Monsieur le Maire de Courcy lui demandant son avis.

Les travaux de réfection de ce chemin pourront être entrepris sous réserve de l'accord de la municipalité de Courcy.

DEVIS RELIURE

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le devis de OLG BURO de BRICQUEVILLE LA BLOUETTE d'un montant de 444.00 € TTC relatif à la restauration de reliure de deux registres d'Etat Civil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis.

COMPTE RENDU REUNIONS CBC,...

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont déroulées au sein de la Communauté du Bocage Coutançais.

Il leur fait part du projet de création d'une maison écologique par les 7 vents dont le coût s'élève à 467 389 €. La subvention demandée auprès de la communauté est de 15 000 €. Il leur précise que la Communauté du Bocage Coutançais a pour l'instant reporté sa décision.

Il leur fait part également du traitement des déchets : le SITOM a retenu l'offre de VEOLIA/SPEN. Les déchets iront donc sur le site de la SPEN au HAM et non plus à CAVIGNY.

Il les informe que la réception des travaux des locaux réservés à l'UNA (Union Nationale de l'Aide, des soins et des services aux domiciles) a été effectuée.

Il les informe aussi qu'un appel d'offre a été lancé pour l'achat de 11 photocopieurs. L'entreprise retenue est DESK pour un montant de 19 675 € HT pour l'achat avec un coût de maintenance à la copie de 0,0032 € HT pour le noir et blanc et de 0.032 € HT pour la couleur.

Il leur précise enfin que la communauté percevra 200 000 € supplémentaire au titre du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes).

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de Madame FERREY demeurant Coutances (ancienne locataire d'un des logements communaux) demandant la restitution du versement de la caution due à un caractère laissé dégradé du logement.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à intervenir auprès de son conseiller juridique.

MODIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2015

Suite à un avis de la Préfecture de la Manche, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties voté n'est pas conforme à la loi. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier les taux d'imposition, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 9.14 %,
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 11.86 %,
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 25.04 %.

La modification de ces taux n'aura aucune conséquence sur le produit attendu qui restera identique.

N° – FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) : REPARTITION DU PRELEVEMENT ET DU REVERSEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE ET LES COMMUNES

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un mécanisme de péréquation consistant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le montant alloué à notre communauté s'établit comme suit :

- prélèvement de l'ensemble intercommunal : néant
- versement de l'ensemble intercommunal : 811 470 € (soit 220 000 € de plus qu'en 2014)
- solde de l'ensemble intercommunal : 811 470 €

Cette bonne nouvelle ne compense pas totalement la baisse de la dotation d'intercommunalité pour cette année (340 000 €).

En 2014, le conseil de communauté a adopté un mode de répartition libre de ce fonds par lequel la communauté du bocage coutançais conservait l'intégralité du FPIC (prélèvement et reversement). Cette décision répond à la fois à un souci de simplicité mais aussi aux besoins de financement de la communauté face à des charges nouvelles telles que les dépenses liées à la réforme des rythmes scolaires.

Pour 2015, il est proposé de reconduire cette répartition « dérogatoire libre ». Ce choix nécessite une délibération du conseil de communauté à la majorité des deux tiers et des délibérations concordantes des conseils municipaux à la majorité simple. Ces délibérations doivent être prises avant le 30 juin. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette délibération et propose de reconduire cette répartition « dérogatoire libre ».

Madame Stéphanie OLIVIER informe les membres du Conseil Municipal que la kermesse des écoles aura lieu le 27 juin 2015 à 14 h 30 avec un spectacle à 16 h.

Monsieur David COLLETTE informe les membres du Conseil Municipal d'une demande d'un Permis de Construire n° 050 092 15 W0004 reçue en Mairie le 1^{er} juin 2015 de Monsieur Mickaël LERICHE (terrain situé au Bourg).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur David COLLETTE à contacter Monsieur HAMEL de SA2E afin de régler au mieux l'extension des réseaux.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mardi 7 juillet 2015 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 10.